

Convention de partenariat avec la Société Gallimard Loisirs pour la création et l'édition du Cartoville / Guide Gallimard de Besançon

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : En Europe, la pratique du voyage de court séjour (inférieur à 4 nuits) connaît une augmentation constante depuis 10 ans. Elle s'est traduite par une croissance de + 13 % entre 1997 et 2006 sur les séjours des Français.

Ces voyageurs (touristes, hommes d'affaires) ont besoin d'informations synthétiques, pour planifier rapidement leur séjour sur place, et pratiques, pour connaître les principaux sites à visiter et savoir comment s'y rendre. Pour ce type de voyageurs, les Editions Gallimard ont créé une nouvelle génération de guides au format astucieux : Cartoville. Chaque Cartoville présente :

- une carte à déplier pour chaque «cadrage» dans la ville, qui permet de localiser en un coup d'oeil les sites incontournables et de repérer les meilleures adresses,

- une sélection de 150 à 200 lieux retenus par des auteurs et des correspondants locaux, qui incarnent l'esprit de la ville.

Cartoville compte aujourd'hui plus de 60 destinations : des villes d'intérêt international : Paris, New-York, Barcelone, Shanghai..., des régions touristiques : la Corse, la Provence, la Sicile..., et plus récemment des villes touristiques dans l'hexagone : Lyon, Marseille, Bordeaux, Narbonne, Nancy...

Depuis son lancement en 2000, Cartoville s'est vendu à plus de 4,5 millions d'exemplaires en France et dans le monde. Devant ce succès éditorial et commercial, les Editions Gallimard souhaitent développer de nouveaux titres sur des destinations en France, en partenariat avec les municipalités. Plus de 50 guides distribués dans le réseau des librairies par les Editions Gallimard ont été réalisés avec le soutien d'institutions publiques et/ou privées.

Les Editions Gallimard, sensibles à la nouvelle notoriété de Besançon, avec son projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, envisagent de créer et d'éditer un nouveau guide de cette collection, consacré à Besançon. Dans ce cadre, les Editions Gallimard demandent à la Ville de Besançon de participer au projet éditorial en finançant une partie des frais d'établissement du guide.

Le coût de la création et de la diffusion du Cartoville Besançon, édition française (pour un tirage minimum de 4 000 exemplaires) s'élève à 70 000 €. La Ville participerait aux frais d'établissement à hauteur de 28 000 € HT (TVA au taux réduit de 5,5 %).

La Ville de Besançon, dans la mesure de ses possibilités, mettrait à la disposition des Editions Gallimard la documentation propre à s'intégrer dans le plan et les éléments éditoriaux de l'ouvrage (archives textes et iconographies).

Ces apports financiers et éditoriaux donneraient lieu aux contreparties suivantes :

- Un apport d'image et de promotion pour Besançon

* Pour le lancement du Cartoville Besançon, les Editions Gallimard assureront une communication afin d'obtenir la plus large couverture dans la presse généraliste touristique et économique. D'expérience, chaque livre publié est récompensé de nombreux articles élogieux dans les deux premiers mois suivant sa parution.

* La diffusion locale, régionale et nationale est assurée par les équipes commerciales dans le réseau de librairies en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et au Québec où la collection Cartoville bénéficie d'une excellente image.

* Les partenaires sont présents sur l'ensemble du premier tirage par leurs logotypes respectifs, imprimés en couleur sur la 2^{ème} couverture.

- des avantages financiers pour l'acquisition et l'utilisation du cartoville

* L'acquisition d'ouvrages à titre gracieux : 1 000 Cartovilles sont remis à titre gracieux. Ces exemplaires ne sont pas destinés à être vendus, mais à être offerts dans le cadre des actions de promotion de la ville.

* La possibilité d'utiliser le contenu éditorial de Cartoville à des conditions avantageuses, à des fins promotionnelles et non commerciales, pour une durée de 5 ans.

* Un retour sur investissement. Sur le premier tirage, la Ville a la possibilité d'acquérir des Cartovilles à un prix préférentiel : 3 € HT l'exemplaire (sous réserve de l'augmentation du prix des matières premières). La Ville peut, par ailleurs, assurer la vente sur ses points d'information et de vente au prix public de 8,40 € TTC l'exemplaire (prix public 2007).

* Une remise préférentielle de 50 % est accordée sur les réimpressions du Cartoville.

En ce qui concerne la réalisation éditoriale du Cartoville, l'ouvrage se compose de 6 modules, s'ouvrant verticalement ou horizontalement. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes : format fermé 125 x 175 mm, impression quadrichromie recto-verso, papier intérieur 170 g offset, papier couverture 330 g couché brillant, * pages.

Les Editions Gallimard assurent la création et l'édition de l'ouvrage, en s'entourant des avis des personnes compétentes et spécialisées. La Ville sera consultée lors des étapes de la réalisation de l'ouvrage : présentations d'un synopsis, puis d'un chemin de fer définitif, enfin de l'ensemble de l'ouvrage en maquette.

Livraison : Les Editions Gallimard feront leurs meilleurs efforts pour assurer la parution de l'ouvrage après la connaissance de l'inscription de Besançon sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (soit après la 3^{ème} semaine de juin ou la 1^{ère} semaine de juillet 2008). Elles mettent à disposition de la Ville de Besançon les exemplaires qui lui reviennent, en avant-première, au minimum 6 jours ouvrables avant la date de mise en vente en librairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la participation de la Ville à la création du cartoguide Gallimard
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec la Société Gallimard Loisirs
- procéder au bénéfice de Gallimard Loisirs au versement de la participation financière de 29 540 € TTC, payable en deux fois (16 880 € TTC à la signature de la convention et 12 660 € TTC à la date de la parution). Cette participation sera prélevée sur l'imputation 011.95/6042.30200 alimentée par un transfert de crédit de 28 757 € du compte 65.94/65738.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme CRABBÉ-DIAWARA), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2007.